



Assemblée générale

Distr. générale
26 janvier 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 130 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient le projet de budget relatif au fonctionnement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, qui s'élève à 43 631 800 dollars en chiffres bruts (montant net : 41 722 300 dollars).

Sur ce montant total, environ 24 % des ressources sont affectées au personnel civil. Les dépenses opérationnelles représentent 19 % du budget, les dépenses afférentes au personnel militaire 53 %, tandis que les contributions du personnel représentent 4 % du total. Les ressources totales affectées aux autres programmes représentent moins de 0,05 % du total.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au paragraphe 33 du rapport.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1-3	4
II. Mandat	4-7	5
III. Plan des opérations et moyens nécessaires	8-14	5
IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut des forces		7
V. Administration financière	15	7
A. Ressources approuvées et dépenses pour la période du 16 juin 1993 au 30 juin 1999	15	7
B. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale	15	8
VI. État des remboursements aux gouvernements qui fournissent des contingents	16-17	8
A. États qui fournissent actuellement des contingents	16	8
B. État des remboursements	17-18	8
VII. Matériel appartenant aux contingents	19-21	8
A. Méthode de remboursement	19	8
B. Ressources nécessaires	20-21	9
VIII. Effectifs nécessaires	22-26	9
A. Modification du tableau d'effectifs	22-26	9
B. Tableau d'effectifs : effectifs actuels et proposés		11
IX. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000	27-32	14
X. Mesures que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session	33	15
 Annexes		
I. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000		16
A. Tableau récapitulatif		16
B. Répartition des ressources par grande catégorie		18
C. Renseignements complémentaires		19
II. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : analyse		24
A. Coûts standard et coûts propres à la mission		24
B. Répartition des ressources par grande catégorie du budget : coûts standard et coûts propres à la mission		31
C. Dépenses prévues non renouvelables		32
D. Définitions d'emploi : nouveaux postes		38
III. Observations et commentaires relatifs aux recommandations formulées précédemment par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		40

IV.	Application des recommandations formulées antérieurement par le Comité des commissaires aux comptes	41
V.	Organigramme	42
A.	Aperçu général	42
B.	Administration	43
Carte		
	Déploiement de l'UNFICYP au mois de décembre 1998	44

I. Aperçu général

1. Le présent rapport contient le projet de budget relatif au fonctionnement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, qui s'élève à 43 631 800 dollars en chiffres bruts (montant net : 41 722 300 dollars).

2. Les ressources prévues pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 représentent une augmentation de 1,4 % (soit 622 800 dollars) du montant total (brut) par rapport aux crédits ouverts pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Cet écart s'explique par une augmentation de 2,12 % des dépenses afférentes au personnel militaire, une augmentation de 0,8 % des dépenses afférentes au personnel civil. Il est compensé en partie par une diminution de 1,5 % des dépenses opérationnelles, qui s'explique par une diminution des besoins au titre des opérations de transport, des opérations aériennes, des transmissions et du fret.

Tableau 1
Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses 1997/98	Montants autorisés 1998/99	Prévisions de dépenses 1999/2000	Augmentation/réduction proposée par rapport à 1998/99	
				Montant	Pourcentage
Personnel militaire	23 483,9	22 501,8	22 978,1	476,3	2,1
Personnel civil	11 601,2	10 564,6	10 652,4	87,8	0,8
Dépenses opérationnelles	8 177,0	8 195,8	8 072,0	(123,8)	(1,5)
Autres programmes	15,4	7,5	19,8	12,3	164,0
Contributions du personnel	1 950,8	1 739,3	1 909,5	170,2	9,8
Total des ressources (montant brut)^a	45 228,3	43 009,0	43 631,8	622,8	1,4

^a Non compris les ressources prévues au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi).

Tableau 2
Ressources humaines

Personnel militaire et civil	1997/98 (Effectifs déployés)	1998/99 (Effectifs prévus)	1999/2000 (Effectifs inscrits au budget)	Augmentation/ réduction par rapport à 1998/99
Personnel militaire	1 225	1 230	1 230	—
Personnel civil	35	35	35	—
Personnel international	42	44	44	—
Personnel local	287	221	215	(6)

3. Les mesures que l'Assemblée générale devra prendre sont les suivantes :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant brut de 43 631 800 dollars (montant net : 41 722 300 dollars) au titre du fonctionnement de la Force pour la période de 12 mois allant

du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, dont le montant net de 20 407 433 dollars financé par les contributions volontaires du Gouvernement chypriote (13 907 433 dollars) et du Gouvernement grec (6 500 000 dollars);

b) Mettre en recouvrement le montant but de 23 224 367 dollars (montant net : 21 314 867 dollars) représentant le solde net des contributions volontaires au titre du fonctionnement de la Force pour la période de 12 mois commençant le 1er juillet 1999, à raison d'un montant brut de 1 935 364 dollars (montant net : 1 776 239 dollars) par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 30 juin 1999.

II. Mandat

Mandat de la Force

(Résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité en date du 4 mars 1964)

4. Le mandat de la Force avait initialement été défini comme suit par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964) :

«Dans l'intérêt de la préservation de la paix et de la sécurité internationales, ... faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir toute reprise des combats et, selon qu'il conviendra, ... contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public ainsi qu'au retour à une situation normale.»

5. Ce mandat, qui avait été défini dans le contexte des affrontements entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque en 1964, a été réaffirmé à plusieurs reprises par le Conseil, le plus récemment dans sa résolution 1217 (1998). Toutefois, depuis le 15 juillet 1974, le Conseil a adopté un certain nombre de résolutions confiant à la Force des attributions supplémentaires ou modifiées, notamment en ce qui concerne le maintien du cessez-le-feu. En l'absence d'un accord officiel de cessez-le-feu, le statu quo militaire constaté par la Force en 1974 demeure la norme par rapport à laquelle celle-ci détermine si des changements constituent des violations du cessez-le-feu.

6. Dans le cadre de l'exercice de son mandat, la Force doit s'acquitter des tâches ci-après : a) maintien du statu quo militaire et prévention d'une reprise des combats; et b) activités humanitaires et économiques visant à promouvoir un retour à la normale.

7. Le mandat en cours expire le 30 juin 1999 (résolution 1217 (1998) du Conseil de sécurité en date du 22 décembre 1998).

III. Plan des opérations et moyens nécessaires

8. Pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des mandats approuvés par le Conseil de sécurité, la Force a créé entre les lignes de cessez-le-feu une zone tampon dont la largeur varie entre moins de 20 mètres à Nicosie et environ sept kilomètres près d'Athienou et qui occupe environ 3 % de la superficie de l'île, contenant certaines des terres agricoles les plus fertiles.

9. La Force surveille constamment les lignes de cessez-le-feu et la zone tampon grâce à un réseau de postes d'observation et à un système de patrouilles, et entretient sur toute la longueur de la zone tampon un chemin de patrouille dont elle se sert pour mener des opérations de surveillance, contrôler les activités agricoles, ravitailler les postes d'obser-

vation et intervenir rapidement en cas d'incident. La Force fournit une aide humanitaire aux Chypriotes grecs et aux maronites qui résident dans la partie nord de l'île et aux Chypriotes turcs qui résident dans la partie sud, et aide les membres de chacune de ces minorités à maintenir des contacts avec les membres de leur famille qui résident de l'autre côté de la zone tampon.

10. Les effectifs autorisés actuels de la Force comprennent 1 230 militaires, 35 contrôleurs de la police civile, 44 fonctionnaires internationaux et 221 agents locaux. L'élément police civile de la Force, composé de contrôleurs de la police australiens et irlandais, est chargé de maintenir une coopération étroite et d'assurer la liaison avec la police chypriote grecque et la police chypriote turque sur des questions d'intérêt intercommunautaire, notamment en les aidant à mener des enquêtes, en contribuant au maintien de l'ordre dans la zone tampon et en participant aux activités humanitaires de la Force. La Force continue à maintenir un bureau de liaison à Limassol pour que les Chypriotes turcs qui vivent dans la partie sud de l'île puissent facilement se mettre en relation avec elle.

11. En ce qui concerne le rôle qu'elle joue sur le plan humanitaire et économique, dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir un retour à la normale, la Force coopère depuis de nombreuses années avec les autorités et organismes techniques des deux parties pour faciliter les activités humanitaires. Elle encourage également la reprise d'activités agricoles dans la zone tampon et s'efforce de la faciliter. Les activités agricoles et d'autres activités économiques, telles que l'exploitation de carrières et de petites entreprises industrielles, sont autorisées dans la zone tampon, à condition que l'on sache à qui appartiennent les entreprises en question et que les activités ne fassent peser aucune menace sur la sécurité.

12. La Force organise également des rencontres entre membres des deux communautés et encourage les autorités à coopérer en vue d'assurer un retour à la normale. Dans le cadre de ses activités, elle rend périodiquement visite aux Chypriotes grecs et aux maronites dans la partie nord de l'île et aux Chypriotes turcs dans la partie sud, facilite les réunions familiales, assure la distribution de manuels scolaires, de fournitures, de médicaments et de chèques de retraite aux Chypriotes grecs dans la partie nord, supervise les évacuations sanitaires et facilite les communications entre les autorités des services publics de distribution. La Force continue à superviser les conditions de vie et à les évaluer, compte tenu des recommandations qu'elle avait formulées dans son rapport de 1995 sur l'examen de la situation humanitaire et qui sont reproduites aux paragraphes 21, 24 et 25 du rapport du Secrétaire général (S/1995/1020). Des renseignements à jour sur les activités humanitaires récemment entreprises par la Force figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre en date du 7 décembre 1998 (S/1999/1149).

13. Ces activités humanitaires, auxquelles la Force consacre une faible partie de ses effectifs, ont un impact considérable sur les efforts déployés pour améliorer les relations intercommunautaires. En décembre 1998, le personnel affecté par la Force aux dites activités se répartissait comme suit : 3 officiers et 2 contrôleurs de la police civile; 2 sous-officiers, 2 commis et 1 secrétaire recrutée localement au quartier général de la Force et, dans le cadre des contingents, 2 officiers et 1 sous-officier dans le secteur 1, 2 officiers et 4 sous-officiers dans le secteur 2, 2 officiers et 2 sous-officiers dans le secteur 4 et 1 sous-officier affecté au commandement du camp.

14. En outre, des contrôleurs de la police civile fournissent une assistance humanitaire, notamment une assistance médicale, aux Chypriotes grecs et maronites qui vivent dans la partie nord de l'île et accompagnent le personnel du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés qui effectue des distributions régulières de vivres et de fournitures dans cette partie de l'île.

IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut des forces

(En dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement</i>	<i>Contribution</i>	<i>Valeur</i>
Gouvernement chypriote	25 % du coût des travailleurs industriels employés dans l'élément police civile	9 950 ^b
	25 % du coût des rations de la police civile	15 200 ^b
	30 % du coût de l'entretien du champ d'épandage	5 500 ^b
	Location du bureau de la police à Pyla	^a
	Matériel de cuisine	25 000 ^b
	Bureaux et logement au siège de la Force et pour les contingents et la police civile	^a
	Contribution visant à couvrir en partie l'entretien de la piste de patrouille	50 000 ^b

^a La valeur de cette contribution n'a pas encore été déterminée.

^b Valeur annuelle de la contribution.

V. Administration financière

A. Ressources approuvées et dépenses pour la période du 16 juin 1993 au 30 juin 1999

État récapitulatif des ressources

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
1. Ressources		
Du 16 juin 1993 au 30 juin 1999 ^a	271 419 260	263 133 360
2. Dépenses		
Du 16 juin 1993 au 30 juin 1999 ^b	269 516 160	261 717 660
Total, rubrique 1 moins rubrique 2	1 903 100	1 415 700
3. Sommes portées au crédit des États Membres		
Du 16 décembre 1993 au 31 décembre 1994	1 672 300	1 540 500
4. Solde inutilisé		
Total, rubrique 1 moins rubrique 2 moins rubrique 3	230 800	(124 800)

^a L'Assemblée générale, dans sa résolution 47/236 du 14 septembre 1993, a décidé que les dépenses de la Force pour la période commençant le 16 juin 1993 qui n'étaient pas couvertes par des contributions volontaires devaient être traitées comme des dépenses de l'Organisation.

^b Ce montant comprend les dépenses standard pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

B. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

1. Contributions volontaires

(En dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement/ Organisation</i>	<i>Contribution</i>	<i>Valeur</i>
Du 16 juin 1993 au 30 juin 1998		
Gouvernement chypriote	1/3 des coûts nets de la Force	Annuelle
Gouvernement grec	6 500 000	Annuelle
Gouvernement chypriote	Prestations payables aux agents locaux à la cessation de services (exceptionnel)	1 384 333
Gouvernement allemand	Fournitures médicales (exceptionnel)	108 830
Du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999		
Gouvernement chypriote	1/3 des coûts nets de la Force	Annuelle
Gouvernement grec	6 500 000	Annuelle

2. Fonds d'affectation spéciale

15. À ce jour, aucun fonds d'affectation spéciale n'a été créé à l'appui de la Force.

VI. État des remboursements aux gouvernements qui fournissent des contingents

A. États qui fournissent actuellement des contingents

16. Des contingents sont actuellement fournis à la Force par les gouvernements des pays suivants : Argentine, Autriche, Canada, Finlande, Hongrie, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Slovaquie.

B. État des remboursements

17. Les gouvernements qui fournissent des contingents ont été remboursés intégralement jusqu'au 31 mai 1998.

18. Un montant de 8 683 756 dollars est dû aux États qui fournissent des contingents pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1998.

VII. Matériel appartenant aux contingents

A. Méthode de remboursement

19. Le remboursement aux gouvernements pour le matériel qu'ils fournissent à la Force est basé sur l'ancien système de remboursement, qui s'effectue à raison de 10 % de la valeur du matériel par an.

B. Ressources nécessaires

20. **Matériel majeur.** Les ressources nécessaires pour le remboursement du matériel aux pays qui fournissent des contingents s'élèvent à 1 288 800 dollars. Conformément à l'accord conclu entre la Force et le Gouvernement autrichien, le remboursement correspondant à 45 véhicules fournis par le Gouvernement autrichien à la Force est basé sur les taux de location de véhicules pratiqués localement.

21. **Soutien autonome.** Aucune ressource n'est nécessaire au titre du soutien autonome compte tenu de l'utilisation de l'ancien système de remboursement.

VIII. Effectifs nécessaires

A. Modification du tableau d'effectifs

	Nombre de postes		
	Actuel	Proposé	Écart net
Personnel international			
Secrétaire général adjoint	1	1	–
Sous-Secrétaire général	1	1	–
D-2	1	1	–
D-1	1	1	–
P-5	2	2	–
P-4	1	2	1
P-3	2	4	2
P-2/P-1	0	0	–
Total partiel	9	12	3
Agents des services généraux (1re classe)	–	–	–
Agents des services généraux (autres classes)	6	3	(3)
Total partiel	6	3	0
Service mobile	29	29	–
Service de sécurité	–	–	–
Total partiel	29	29	–
Total, personnel international	44	44	–
Personnel local	221	215	(6)
Personnel contractuel international	–	–	–
Volontaires des Nations Unies	–	–	–
Total partiel	221	215	(6)
Total	265	259	(6)

22. Au paragraphe 20 de son dernier rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre, en date du 7 décembre 1998 (S/1998/1149), le Secrétaire général a noté, entre autres choses, que l'orientation de certaines activités de la Force avait évolué au fil du temps en fonction

de l'évolution des impératifs opérationnels. En 1993, ces effectifs ont été fortement réduits et l'opération a été réorganisée, tant en ce qui concerne ses activités dans la zone tampon qu'en ce qui concerne le soutien logistique. Au cours des six derniers mois, la Force a été de nouveau réexaminée en vue d'y appliquer les méthodes qui ont cours dans les opérations de maintien de la paix plus récentes tout en réalisant des économies supplémentaires grâce à une plus grande intégration des personnels civil et militaire sur le plan du partage des responsabilités et du pouvoir de décision, en instaurant une plus grande transparence et en mettant en place de meilleurs mécanismes de contrôle. Il s'agit en particulier de concentrer au sein d'un service des affaires civiles, composé de civils et de militaires, les responsabilités relatives aux relations intercommunautaires et les activités d'ordre économique ou humanitaire. Ces mesures tiennent compte de l'évolution observée dans les activités de la mission dans ces deux derniers domaines, qui sont maintenant axées principalement sur les questions d'affaires civiles telles que l'appui aux personnes habitant ou travaillant dans la zone tampon ou en des points situés au-delà de leur ligne de cessez-le-feu. Grâce à cette restructuration, la Force sera mieux à même de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées avec efficacité et de façon économique.

23. Le Service humanitaire de la Force est actuellement réorganisé en vue de devenir un service des affaires civiles afin de renforcer la coordination des activités et d'améliorer la qualité des services fournis aux deux communautés. Le Service des affaires civiles réorganisé sera dirigé par un chef, un civil au niveau P-4 qui aura une expérience politique et juridique et qui bénéficiera de l'assistance d'un fonctionnaire des affaires civiles au niveau P-3. Les aspects logistiques des activités militaires seraient délégués à l'élément appui logistique de la mission. On trouvera à l'annexe II du présent rapport les définitions d'emploi des nouveaux postes de chef du Service des affaires civiles et de fonctionnaire des affaires civiles.

24. Compte tenu de la taille et de la nature des biens immobiliers de la mission, qui comprennent 166 postes d'observation et 14 sites de camps primaires des Nations Unies, dont des logements, des bureaux et d'autres locaux, et conformément à la recommandation des vérificateurs internes des comptes, il est important qu'un ingénieur du génie civil soit affecté à la supervision de la planification, des réparations et de la rénovation des locaux afin d'assurer une utilisation des ressources qui soit aussi économique et efficace et efficiente que possible. Il est proposé de créer un poste d'ingénieur du génie civil au niveau P-3, dont le titulaire serait responsable du génie, de la maintenance des bâtiments et des installations des agents de corps de métiers. On trouvera à la section D de l'annexe II du présent rapport la définition d'emploi du poste d'ingénieur du génie civil.

25. La demande afférente à trois nouveaux postes d'administrateur qui figure aux paragraphes 22 à 24 ci-dessus est compensée par l'abolition de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international et de six postes d'agent local, opérée à l'issue d'un examen des effectifs nécessaires.

26. À l'issue d'un examen et pour des raisons opérationnelles, il a été décidé qu'il n'est pas possible à l'heure actuelle de transformer des postes d'agent des services généraux en poste d'agent recruté localement.

B. Tableau d'effectifs : effectifs actuels et proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et catégories apparentées			Personnel contractuel	Volontaires des Nations Unies	Total général			
	Service mobile							Service de sécurité								
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	1re classe				Autres classes	Total	
Services organiques																
Représentant spécial du Secrétaire général/Bureau du Chef de la mission																
Effectifs actuels	1	1		1	1			4		3		3	4			11
Effectifs proposés	1	1		1	1			4		1		1	3			8
Bureau des affaires civiles																
Effectifs actuels																
Effectifs proposés																
Bureau du commandant de la Force																
Effectifs actuels			1					1		1		1				2
Effectifs proposés			1					1		1		1				2
Total partiel, services organiques																
Effectifs actuels	1	1	1	1	1			5		4		4	4			13
Effectifs proposés	1	1	1	1	1	1		7		2		2	6			15
Administration																
Bureau du Chef de l'administration																
Effectifs actuels					1		1	2		1		1	1			4
Effectifs proposés					1		1	2		1		1	1			4
Section du personnel civil																
Effectifs actuels								1	1	1		1	3			5
Effectifs proposés								1	1	1		1	3			5
Traitements électroniques des données																
Effectifs actuels									1			1	3			4
Effectifs proposés									1			1	3			4
Section des finances																
Effectifs actuels						1		1	2			2	6			9
Effectifs proposés						1		1	2			2	6			9
Section des services d'appui																
Effectifs actuels												5	33			38
Effectifs proposés							1	1	4		4	31				36

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et catégories apparentées		Service mobile	Total	P-2	P-3	P-4	P-5	D-1	D-2	SSG	SGA	Service de sécurité		Personnel con-tractuel	Volon-taires des Nations Unies	Total général
	Service de sécurité				Autres classes				Person- nel con- tractuel	Volon- taires des Nations Unies															
	Service de sécurité		Autres classes		Total nel local	Total nel local																			
	Total	Person- nel con- tractuel	Total	Person- nel con- tractuel			Total	Person- nel con- tractuel																	
Section des transmissions																									
Effectifs actuels										8												8	11	19	
Effectifs proposés										8												8	11	19	
Section des services généraux																									
Effectifs actuels										6												6	37	43	
Effectifs proposés										6												6	36	42	
Section des achats																									
Effectifs actuels										3											1	4	5	9	
Effectifs proposés										4											-	4	5	9	
Chef d'état-major																									
Effectifs actuels																							2	2	
Effectifs proposés																							2	2	
Service des opérations																									
Effectifs actuels																						1	1	1	
Effectifs proposés																						1	1	1	
Services militaires																									
Effectifs actuels																						2	-	2	
Effectifs proposés																						-	-	-	
Services et personnel de la logistique																									
Effectifs actuels																						3	3	3	
Effectifs proposés																						3	3	3	
Commandement du camp																									
Effectifs actuels																						16	16	16	
Effectifs proposés																						16	16	16	
Circulation aérienne																									
Effectifs actuels																						1	1	1	
Effectifs proposés																						-	-	-	
Éléments de police militaire																									
Effectifs actuels																						3	3	3	
Effectifs proposés																						3	3	3	
Police civile																									
Effectifs actuels																						3	2	3	
Effectifs proposés																						2	2	2	
Secteur 1																									
Effectifs actuels																						1	26	27	
Effectifs proposés																						1	25	26	

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux et catégories apparentées			Volontaires des Nations Unies	Total général			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile		Autres classes	Service de sécurité	Personnel local			Personnel contractuel		
									Total	1re classe								
Secteur 2																		
Effectifs actuels								1						1	32			33
Effectifs proposés								1						1	32			33
Secteur 4																		
Effectifs actuels								1						1	29			30
Effectifs proposés								1						1	29			30
Total partiel, administration																		
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	1	2	-	4	29	-	2	-	31	217	-	-	252
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	1	3	-	5	29	-	1	-	30	209	-	-	244
Total																		
Effectifs actuels	1	1	1	1	2	1	2	-	9	29	-	6	-	35	221	-	-	265
Effectifs proposés	1	1	1	1	2	2	4	-	12	29	-	3	-	32	215	-	-	259

IX. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

27. Le montant total brut des dépenses prévues pour le fonctionnement de la Force pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 est estimé à 43 631 800 dollars (montant net : 41 722 300 dollars). Environ 54 % de ces montants ont été calculés sur la base des ratios et coûts standard indiqués dans le manuel des coûts standard. Le pourcentage restant (46 %) concerne les dépenses propres à la mission et d'autres rubriques ne correspondant pas aux coûts standard. Les dépenses propres à la mission et les autres rubriques ne correspondant pas aux coûts standard concernent 55 objets de dépense, dont 43 pour lesquels il n'existe pas de coûts standard. Les dépenses propres à la mission, y compris les rubriques ne correspondant pas aux paramètres de calcul des coûts standard, sont détaillées à la section A de l'annexe II.

28. Les prévisions de dépenses, présentées dans l'annexe I, sont supérieures de 1,4 % (soit un montant brut de 622 800 dollars) aux crédits ouverts pour la période en cours (1er juillet 1998 au 30 juin 1999), non compris le montant affecté au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. La raison en est essentiellement que les ressources nécessaires au titre du personnel militaire et du personnel civil sont supérieures aux prévisions et compensées en partie au fait que les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses opérationnelles sont inférieures aux prévisions.

29. On trouve à la colonne 1 à l'annexe I des dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, à la colonne 2 les crédits ouverts pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, tels qu'autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/241 du 26 juin 1998, et à la colonne 3 les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000. Ces dernières ne comprennent pas de ressources prévues au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi), qui font l'objet de rubriques budgétaires séparées. Aux fins de comparaison avec la colonne 3, les colonnes 1 et 2 ne comprennent pas les dépenses prévues, le montant réparti et les prélèvements au titre du compte d'appui et de la Base de soutien logistique. On trouvera le montant prévu au titre des dépenses non renouvelables à la colonne 4. La section B de l'annexe I fait apparaître la répartition des ressources par grande catégorie, tandis que des renseignements complémentaires sur les prévisions de dépenses sont données à la section C de l'annexe II.

30. Les renseignements complémentaires sur les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 janvier 2000 visent à étayer les propositions concernant les dépenses non renouvelables ainsi que les propositions concernant les ressources renouvelables pour lesquelles les montants demandés accusent un écart de 10 % ou de 100 000 dollars par rapport aux montants correspondants dans le budget précédent. Les prévisions de dépenses sont analysées plus avant aux sections A, B et C de l'annexe II. La section A de l'annexe II présente les dépenses renouvelables propres à la mission, la section B de l'annexe II la répartition des ressources par rubrique du budget (coûts standard et coûts propres à la mission), et la section C de l'annexe II les dépenses non renouvelables. On trouvera à la section D de l'annexe II les définitions d'emploi.

31. Tous les moyens et opérations informatisés de maintien de la paix de chaque mission ont fait l'objet d'un examen qui a pris fin en 1998, visant à rendre ces opérations compatibles an 2000, et assurer qu'elles se poursuivent sans heurt après le 31 décembre 1999. Vu le résultat de cet examen et la priorité accordée à cette question, des mesures ont été immédiatement prises pour remplacer la plupart des articles non compatibles recensés, le but étant de faire en sorte que du matériel et du logiciel compatibles 2000 soient installés

et opérationnels avant le 31 décembre 1999. Le coût de remplacement du matériel et du logiciel non compatibles, l'amélioration et l'introduction de nouveaux systèmes et la formation du personnel sont essentiellement financés par des montants déjà prévus au budget à cet effet, ainsi que par la réaffectation d'autres ressources des budgets approuvés pour chaque mission de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Dans le cas de la MINUBH, le remplacement du matériel et du logiciel informatiques pourrait en partie être financé par le budget actuel approuvé pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Le solde est actuellement demandé dans le cadre des prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 au titre des dépenses non renouvelables.

32. À l'heure actuelle, le Bureau des services de contrôle interne n'a pas fait de recommandation concernant la mission qui appelle une décision du Secrétaire général.

X. Mesures que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session

33. Les mesures que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session en ce qui concerne le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre sont les suivantes :

a) **Ouvrir un crédit d'un montant brut de 43 631 800 dollars (montant net : 41 722 300 dollars) pour le fonctionnement de la Force pendant la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, y compris un montant de 20 407 433 dollars en chiffres nets qui doit être financé au moyen de contributions volontaires du Gouvernement chypriote (13 907 433 dollars) et du Gouvernement grec (6,5 millions de dollars);**

b) **Mettre cette somme en recouvrement, à raison d'un montant brut de 23 224 367 dollars (montant net : 21 314 867 dollars) représentant le solde net des contributions volontaires au titre du fonctionnement de la Force pendant la période de 12 mois commençant le 1er juillet 1999, à raison d'un montant brut de 1 935 364 dollars (montant net : 1 776 239 dollars) par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 30 juin 1999.**

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

A. Tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégories	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 1997- 30 juin 1998	1er juillet 1998- 30 juin 1999	1er juillet 1999-30 juin 2000	
	Dépenses ^a	Montants répartis ^{b, c}	Total	Dépenses non renouvelables
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires		-	-	-
2. Contingents	21 843,4	21 071,9	21 489,3	-
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	1 440,5	1 229,9	1 288,8	-
b) Soutien autonome	-	-	-	-
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	200,0	200,0	200,0	-
Total partiel, rubrique 3	1 640,5	1 429,9	1 488,8	-
Total, catégorie I	23 483,9	22 501,8	22 978,1	-
II. Personnel civil				
1. Police civile	234,6	354,8	351,2	-
2. Personnel international et personnel local	11 366,6	10 209,8	10 301,2	-
3. Personnel contractuel international	-	-	-	-
4. Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-
5. Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-
6. Observateurs électoraux civils	-	-	-	-
Total, catégorie II	11 601,2	10 564,6	10 652,4	-
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	1 415,4	1 107,5	1 328,7	300,9
2. Remise en état des infrastructures	25,0	200,0	190,0	-
3. Transports	1 798,1	2 621,2	2 348,7	404,2
4. Opérations aériennes	978,2	1 354,9	1 213,8	-
5. Opérations navales	-	-	-	-
6. Transmissions	628,0	914,2	851,6	354,2
7. Matériel divers	599,3	336,3	535,1	398,1
8. Fournitures et services	2 591,0	1 575,3	1 537,1	-
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	45,6	-	-	-
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	96,4	86,4	67,0	-
Total partiel, rubrique 9	142,0	86,4	67,0	-
Total, catégorie III	8 177,0	8 195,8	8 072,0	1 457,4

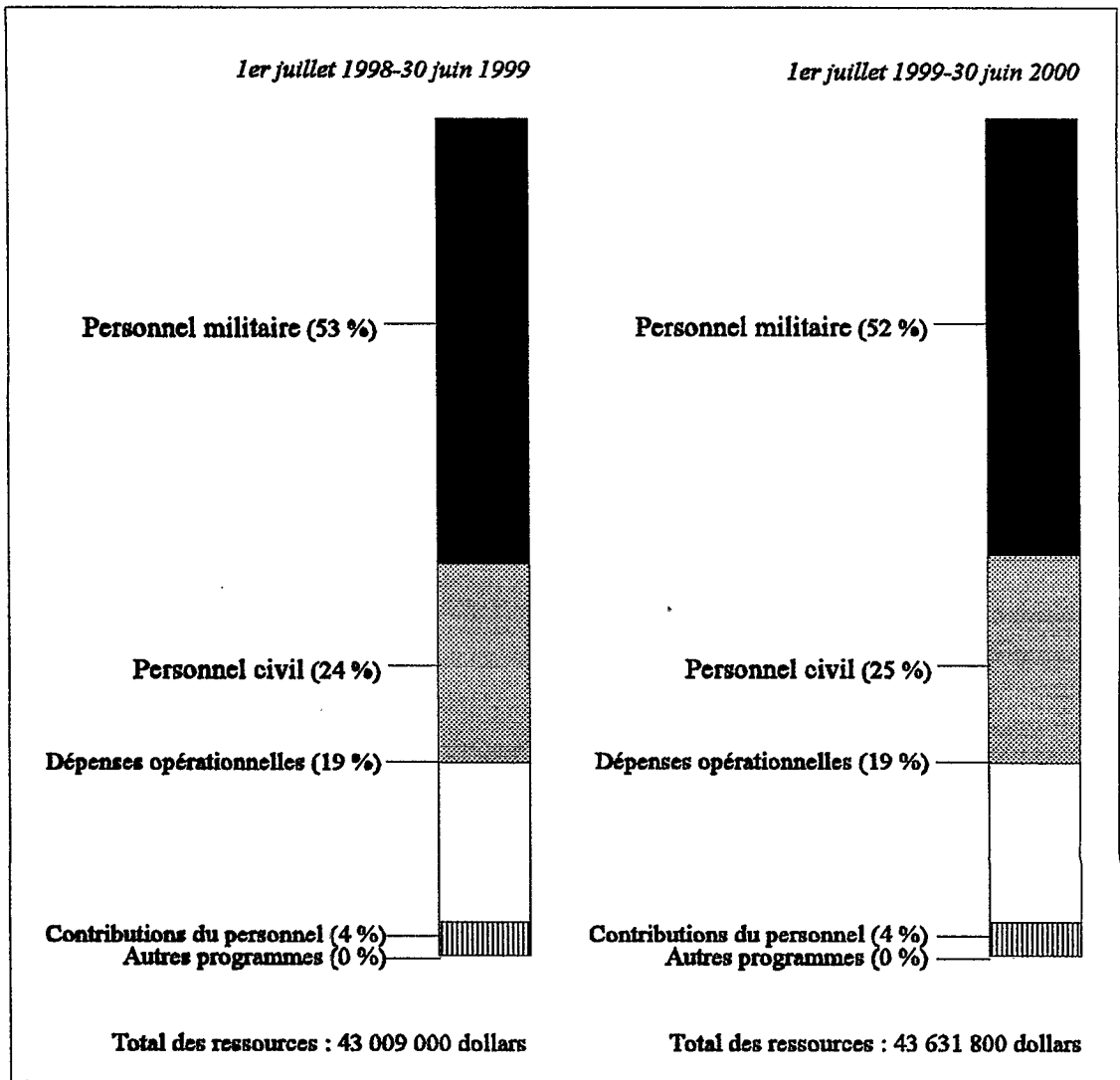
Catégories	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 1997- 30 juin 1998	1er juillet 1998- 30 juin 1999	1er juillet 1999-30 juin 2000	
	Dépenses ^a	Montants répartis ^{b, c}	Total	Dépenses non renouvelables
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections		-	-	-
2. Programmes d'information		-	4,8	4,8
3. Programmes de formation	15,4	7,5	15,0	-
4. Programmes de déminage		-	-	-
5. Aide au désarmement et à la démobilisation		-	-	-
Total, catégorie IV	15,4	7,5	19,8	4,8
V. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	-	-	-	-
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	-	-	-	-
VII. Contributions du personnel	1 950,8	1 739,3	1 909,5	-
Total, catégories I à VII	45 228,3	43 009,0	43 631,8	1 462,2
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(1 950,8)	(1 739,3)	(1 909,5)	-
IX. Contributions volontaires en nature budgétisées		-	-	-
Total, catégories VIII à IX	(1 950,8)	(1 739,3)	(1 909,5)	-
Total brut	45 228,3	43 009,0	43 631,8	1 462,2
Total net	43 277,5	41 269,7	41 722,3	-
X. Contributions volontaires en nature non budgétisées		-	-	-
Total des ressources	43 277,5	41 269,7	41 722,3	-

^a Tel qu'indiqué à l'annexe I du rapport sur l'exécution du budget (A/53/783). Ne comprend pas un montant de 1 939 100 dollars versé au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ni un montant de 654 900 dollars versé à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

^b Résolution 52/241 de l'Assemblée générale, en date du 26 juin 1998.

^c Sans compter un montant de 2 267 160 dollars devant être versé au compte des opérations de maintien de la paix et un montant de 363 200 dollars qui a été absorbé dans le montant global des ressources approuvées en tant que part de la Force calculée au prorata pour le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

B. Répartition des ressources par grande catégorie



C. Renseignements complémentaires

Personnel militaire

Montant réparti : 22 501 800 dollars; dépenses prévues : 22 978 100 dollars; écart : 476 300 dollars

1. L'augmentation de 476 300 dollars à cette rubrique s'explique par l'accroissement des besoins au titre des rubriques rations (315 900 dollars), dû aux coûts effectifs des rations quotidiennes basés sur de nouveaux contrats qui sont plus élevés à compter du 1er mars 1999 (5,40 dollars par personne par jour contre 4,76 dollars par personne par jour pour l'exercice financier en cours), remboursement aux gouvernements au titre du matériel appartenant aux contingents (58 900 dollars), déploiement, relève et rapatriement (76 000 dollars), remboursement aux gouvernements au taux standard (24 000 dollars) et indemnité journalière (1 500 dollars).

Personnel civil

Montant réparti : 10 564 600 dollars; dépenses prévues : 10 652 400 dollars; écart : 87 800 dollars

2. L'augmentation de 87 800 dollars à cette rubrique s'explique par l'augmentation des dépenses au titre de la rubrique personnel international et personnel local (91 400 dollars), compensée en partie par la diminution des dépenses au titre de la rubrique police civile (3 600 dollars). Tous les postes autorisés ayant été pourvus, il n'a été tenu compte d'aucun facteur de vacance de postes. Toutefois, du fait que la Force est une mission établie de longue date, les traitements du personnel recruté sur le plan international ont été calculés en utilisant le taux d'ajustement de poste de Chypre au lieu des taux standard pour les opérations de maintien de la paix (traitement du Siège à New York plus ajustement de poste).

3. Des crédits sont ouverts pour la première fois en vue de couvrir les heures supplémentaires (21 300 dollars correspondant à 0,5 % des salaires du personnel local) sur la base des besoins effectifs de la mission.

4. Des crédits sont ouverts pour la première fois, d'un montant de 47 600 dollars, à la rubrique personnel temporaire, en prévision du remplacement du personnel international et du personnel local en congé de maladie de longue durée et/ou en congé de maternité, sur la base de l'expérience passée.

5. Les dépenses prévues au titre du personnel civil comprennent aussi le montant nécessaire pour couvrir les frais de voyage d'un montant de 128 300 dollars. Cela correspond à 13 voyages et 69 jours d'indemnité journalière de subsistance au Siège à New York pour de hauts responsables (68 400 dollars), les voyages de représentants du Siège jusqu'à la zone de la Force en vue de coordonner la relève du personnel militaire (4 600 dollars) et inspecter les procédures en matière d'aviation et de sécurité (4 100 dollars), 2 voyages de fonctionnaires supérieurs chargés des politiques venant du Siège pour des consultations (9 300 dollars), 11 voyages, dans la zone des opérations de la Force de fonctionnaires supérieurs de la Force (14 800 dollars), 6 voyages des responsables de l'aviation de la MONUIK concernant les services fournis par la Force des Nations Unies chargée des opérations de maintien de la paix à Chypre au vol de la MONUIK (7 300 dollars), 6 voyages du conseiller juridique principal de la FINUL (8 100 dollars), la formation du personnel de la Force dans la zone de la mission (2 500 dollars) et les voyages d'un vérificateur des

comptes (9 200 dollars). Un montant de 61 200 dollars est prévu aussi pour les services de vérification externe.

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 8 195 800 dollars; dépenses prévues : 8 072 000 dollars; écart : (123 800) dollars

6. La diminution de 123 800 dollars à cette rubrique s'explique par la réduction des besoins au titre des rubriques transports (272 500 dollars), opération aérienne (141 100 dollars), transmissions (62 600 dollars), fournitures et services (38 200 dollars), fret et camionnage par les soins d'entreprise privée (19 400 dollars) et remise en état des infrastructures (10 000 dollars), compensée par une augmentation des besoins pour les rubriques locaux/hébergement (221 200 dollars) et matériel divers (198 800 dollars).

Locaux/hébergement

7. L'augmentation de 221 200 dollars à cette rubrique s'explique principalement par l'ouverture d'un crédit de 300 900 dollars au titre des dépenses non renouvelables ouvert pour l'aménagement et la rénovation des locaux et des services d'entretien pour les installations utilisées par la Force sur les sites conservés par les Britanniques. Ces installations ont plus de 40 ans et des travaux spéciaux sont nécessaires pour qu'elles répondent à des normes acceptables sur le plan de la sécurité et sur le plan opérationnel. On trouvera des détails sur ces besoins à l'annexe II.C. Le crédit de 936 000 dollars ouvert au titre de la rubrique services collectifs de distribution est basé sur les coûts et les niveaux de consommation actuels dans la zone de la mission, comme précisé à la section A de l'annexe II. Les ressources nécessaires pour un groupe électrogène fonctionnant au carburant sont incluses dans la rubrique services collectifs de distribution, tandis que dans l'exercice financier en cours le crédit correspondant avait été ouvert au titre de la rubrique carburants et lubrifiants pour véhicules.

Transports

8. La diminution de 272 500 dollars à cette rubrique s'explique principalement par une diminution des besoins au titre des rubriques achat de véhicules (299 000 dollars), carburants et lubrifiants (60 000 dollars) et assurance (6 300 dollars), compensée en partie par une augmentation des besoins au titre des rubriques location de véhicules (91 100 dollars) et matériel d'atelier (1 700 dollars).

9. D'après les projections, le parc de véhicules de la Force comprendra 349 véhicules (dont 33 remorques), consistant en 214 véhicules de location, 61 véhicules appartenant aux Nations Unies et 74 véhicules appartenant aux contingents. Il est proposé de remplacer deux ambulances légères appartenant aux Nations Unies et un pick-up appartenant aux Nations Unies, qui doivent être passés par profits et pertes du fait de leur âge et de leur état, par trois véhicules loués à des entreprises commerciales. Il est proposé aussi de remplacer cinq camions appartenant aux Nations Unies, achetés par la Force au contingent britannique à Chypre pour parer au plus pressé, à leur valeur résiduelle en 1995, par trois camions moyens, une dépanneuse et un camion de vidange.

10. Le montant prévu de 326 300 dollars à la rubrique carburants et lubrifiants est basé sur les coûts et les taux de consommation effectifs dans la zone de la mission. Les frais d'assurance sont estimés sur la base des taux actuels pratiqués pour l'assurance aux tiers dans la zone de la mission et pour l'assurance générale.

11. Les frais de location de véhicules sont basés sur les taux effectifs pratiqués dans les contrats qui ont été conclus avec deux entreprises locales, pour un coût moyen de 544 dollars par véhicule et par mois. Un montant non renouvelable de 13 200 dollars est prévu au titre du matériel d'atelier pour l'achat d'outils et de petit matériel pour l'entretien des véhicules.

Opérations aériennes

12. La diminution de 141 100 dollars à cette rubrique s'explique par le fait qu'aucun crédit n'est nécessaire au titre du déploiement/retrait des hélicoptères (160 000 dollars) au cours de la période considérée, par la diminution des besoins au titre de la rubrique location/affrètement (46 300 dollars), ces diminutions étant compensées en partie par une augmentation des ressources nécessaires au titre des rubriques carburants et lubrifiants (28 300 dollars) et assurance responsabilité et risques de guerre (36 900 dollars).

13. Aucun montant n'a été prévu au titre du déploiement/retrait car un hélicoptère léger a été remplacé par un hélicoptère moyen au cours de l'exercice en cours qui va du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 et aucun autre remplacement n'est prévu. Le montant de 53 000 dollars prévu pour les carburants et lubrifiants est basé sur les coûts et la consommation effectifs de carburant de deux hélicoptères. Le coût de l'assurance responsabilité et risques de guerre (47 900 dollars) est basé sur les taux actuels du contrat cadre d'assurance responsabilité civile pour les opérations aériennes.

Transmissions

14. La diminution de 62 600 dollars à cette rubrique s'explique par la diminution des besoins au titre des rubriques matériel de transmissions (39 900 dollars), pièces de rechange et fournitures (29 600 dollars), matériel d'atelier et d'essai (16 700 dollars), compensée par une augmentation des besoins au titre de la rubrique communications par réseaux commerciaux (23 600 dollars).

15. Des montants non renouvelables s'élevant au total à 354 200 dollars au titre du matériel de transmissions (288 400 dollars) et du matériel d'atelier et d'essai (65 800 dollars) sont demandés en vue d'améliorer le système de communication et l'atelier de transmissions existants de la Force. Cela comprend l'achat d'un terminal satellite numérique (avec secours automatique), d'un système de liaison téléphonique rural Optaphone à commande numérique et de quatre systèmes de positionnement universel, ainsi que le remplacement de 30 émetteurs-récepteurs de station fixe et mobile. Le terminal satellite numérique (avec secours automatique) est nécessaire pour remplacer le support principal actuellement utilisé pour les liaisons hertziennes terrestres analogiques sur le mont Olympe, dont l'entretien n'est pas rentable du fait de son obsolescence et pour étendre aux trois secteurs le système de contrôle des avoirs sur le terrain, qui est installé au siège de la Force depuis 1997. Le système de liaison téléphonique rurale Optaphone à commande numérique est nécessaire pour un projet en cours en vue de remplacer la liaison téléphonique rurale existante qui utilise une liaison téléphonique rurale analogue point à point à deux voies. Cela assurera des services de téléphonie de haute qualité à accès partagé à demande par tonalité, de télécopie et de transfert de données dans un rayon de 50 kilomètres de la station d'échange à antenne unique. Les nouveaux systèmes de positionnement universel sont nécessaires pour déterminer l'emplacement exact des incidents auxquels il faut accorder une attention immédiate. Les systèmes de facturation et de téléphonie sont nécessaires pour améliorer le système de communication de la Force en tenant compte des besoins pour l'an 2000.

Matériel divers

16. L'augmentation de 198 800 dollars à cette rubrique s'explique par l'augmentation des besoins au titre des rubriques mobilier de bureau et matériel de bureau (37 500 dollars), matériel informatique (108 000 dollars), matériel d'hébergement (30 400 dollars) et pièces de rechange, réparations et entretien (43 600 dollars), compensée en partie par la diminution des besoins au titre des rubriques groupes électrogènes (3 100 dollars) et autre matériel divers (9 200 dollars).

17. Un montant non renouvelable s'élevant à 398 100 dollars est ouvert pour le remplacement du mobilier de bureau et du matériel de bureau obsolètes (respectivement 57 300 dollars et 15 300 dollars), l'amélioration du matériel informatique en vue de faire face aux problèmes de l'an 2000 (143 700 dollars) et l'achat de matériel de logement (115 000 dollars) en vue de mettre en oeuvre un projet de remplacement de la literie et du mobilier à l'échelle de la mission pour le personnel militaire et la police civile. La première phase du projet couvre les besoins les plus urgents dans les secteurs. Un autre montant de 58 800 dollars est ouvert au titre de la rubrique autre matériel divers en vue de remplacer le matériel de lutte contre l'incendie et le matériel opérationnel obsolète du groupe de la police civile. La plus grande partie du mobilier de l'ensemble de la Force a plus de 20 ans et il n'est pas rentable de le réparer. Ce type de matériel n'est pas disponible dans les stocks de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

Autres programmes

Montant réparti : 7 500 dollars; dépenses prévues : 19 800 dollars; écart : 12 300 dollars

18. L'augmentation de 12 300 dollars à cette rubrique s'explique par les nouveaux besoins de matériel et de fournitures du programme d'information et les besoins accrus pour des programmes de formation (7 500 dollars).

Programmes d'information

19. Le montant prévu de 4 800 dollars au titre des fournitures et accessoires au titre du programme d'information est nécessaire pour couvrir le coût des affiches et des brochures d'information sur le rôle et le mandat de la Force, qui seront fournies au public local.

Programmes de formation

20. Le montant de 15 000 dollars est demandé pour le programme de formation à l'informatique (10 000 dollars) à l'intention de trois membres du groupe de l'informatique qui doit se dérouler localement sur les nouvelles technologies dans le domaine des logiciels et des matériels ainsi que dans le domaine des transmissions (5 000 dollars) pour la formation spécialisée de deux techniciens spécialistes des transmissions et de deux radio-techniciens dans le domaine de l'entretien et de la réparation des photocopieuses, des dispositifs d'observation nocturne, des jumelles et du matériel de transmissions.

Contributions du personnel

*Montant réparti : 1 739 300 dollars; dépenses prévues : 1 909 500 dollars;
écart : 170 200 dollars*

21. Le montant qui figure ici correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

Recettes provenant des contributions du personnel

*Montant réparti : 1 739 300 dollars; dépenses prévues : 1 909 500 dollars;
écart : 170 200 dollars*

22. Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique VIII) a été inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la Force.

Annexe II

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : analyse

A. Coûts standard et coûts propres à la mission

(En dollars des États-Unis)

Description	Prévisions de dépenses						Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
1. Indemnités de subsistance (missions)							
a) 30 premiers jours	120		*	120			
b) Après 30 jours	90		*	90			
c) Police civile	35		*	35			
2. Frais de voyage							
Police civile (Irlande)	2 800		*	2 800			Coût moyen pour la Force.
Police civile (Australie)	5 500		*	5 500			Idem.
Contingents	400		400	400			Idem.
3. Personnel militaire							
Infanterie	1 064	1 064					Déploiement intégral.
Soutien logistique	166	166					Idem.
4. Remboursement au titre des contingents							
a) Solde et indemnité	988		988		988		
b) Indemnité de spécialistes	291		291		291		
Infanterie	10 %				10 %		Versable à 10 % du groupe.
Logistique/appui	25 %				25 %		Versable à 25 % du groupe.
5. Indemnité d'habillement et d'équipement							
Contingents	70		70		70		Y compris les munitions (5 dollars).
Police civile	200		200			200	
6. Détente et loisirs							
Loisirs	10,50		10,50	10,50			Versable pendant 7 jours de chaque période de service de six mois.
Matériel de détente	8		8		8		Versable à 1 265 personnels.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses			Explication
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
7. Rations							
Rations collectives	4,76		11	5,40			Sur la base du taux actuel.
8. Indemnité journalière	1,28		1,28	1,28			
9. Matériel appartenant aux contingents							
Matériels majeurs	102 500		*		107 400		Sur la base d'un taux de remboursement de 10 %.
Matériel spécial			*				Aucun matériel de ce type fourni.
10. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	16 667		40 000		16 667		Sur la base de l'expérience passée.
11. Personnel civil							
Police civile	35	35					
Personnel international	44	44					Aucun facteur de vacance de poste due à la relève n'a été appliqué.
							Tout ajustement de poste appliqué à Chypre.
Personnel local	221	215					
Personnel contractuel international							
Volontaires des Nations Unies							
Personnel local							
Traitements nets	1 441		*		1 658		L'augmentation prévue de 12 % des ressources nécessaires au niveau du personnel local a été prise en compte.
Dépenses communes de personnel	558		*		583		
Contributions du personnel	358		*		430		
Heures supplémentaires			*		1 775		Base de 0,5 % des traitements locaux.
Autres frais de voyage							
Sièges de la mission	61 700		*			46 000	
Voyages du Chef de la mission/Représentant spécial	79 200		*			33 500	
Voyages du commandant de la Force	0		*			5 200	
Déplacements dans le cadre de la mission	27 000		*			22 900	

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel		Coût annuel
Bureau des services de contrôle interne	13 200		*			9 200	
Spécialiste de l'aviation	2 800		*			7 300	
Formation	21 000		*			4 200	
Système de contrôle des avoirs sur le terrain	29 000		*			—	Mis en place en 1998-1999.
12. Location de locaux							
Champs de tir	125		*		150		Taux actuels.
13. Services collectifs de distribution							
Électricité	43 600		*		45 000		Taux actuels.
Eau	16 458		*		12 000		Idem.
Gaz, charbon, carburant pour groupes électrogènes	19 042		*		21 000		Idem.
14. Services d'entretien	64 000			10 % du loyer		90 000	Y compris les travaux spéciaux sur les sites conservés par les Britanniques.
15. Véhicules							
a) Véhicules appartenant à l'ONU							
Civils	24	26					
Militaires	12	12					
Remorques	22	23					
b) Véhicules appartenant aux contingents							
Tous types	60	55					
Véhicules de combat	9	9					
Remorques	9	10					
16. Pièces de rechange, réparations et entretien							
a) Véhicules appartenant à l'ONU							
Civils	121		110/550			121	Basé sur l'expérience de la mission.
Remorques	121		*			121	Idem.
b) Véhicules appartenant aux contingents							
Tous types	121		110/550			121	Basé sur l'expérience de la mission.
Véhicules de combat	121		550			121	Idem.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses			Explication
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
17. Carburant							
Chypre (sud de la zone tampon)							
Essence	0,430		*	0,443	4 614		Sur la base d'une consommation totale de 10 400 litres par mois.
Diesel	0,225		*	0,225	13 590		Sur la base d'une consommation totale de 60 400 litres par mois.
Chypre (nord de la zone tampon)							
Essence	0,460		*	0,526	610		Sur la base d'une consommation totale de 1 160 litres par mois.
Diesel	0,320		*	0,356	7 120		Sur la base d'une consommation totale de 1 160 litres par mois.
18. Assurance							
Véhicules civils	313		550		260		Taux actuels pour la zone de la mission.
Véhicules militaires	313		550		260		Idem.
19. Hélicoptères							
Hughes H-500	1	1					
Bell 212	1	1					
Nombre d'heures de vol par mois (par appareil)							
Hughes H-500	45	45					
Bell 212	45	45					
Nombre d'heures de vol optionnelles par mois (par appareil)							
Hughes H-500	0	0					
Bell 212	0	0					
Location d'hélicoptères, heures de base (par appareil)							
Hughes H-500	860	860	*		38 745		860 dollars par heure à raison de 45 heures par mois.
Bell 212	1 500	1 200	*		54 000		1 200 dollars par heure à raison de 45 heures par mois.

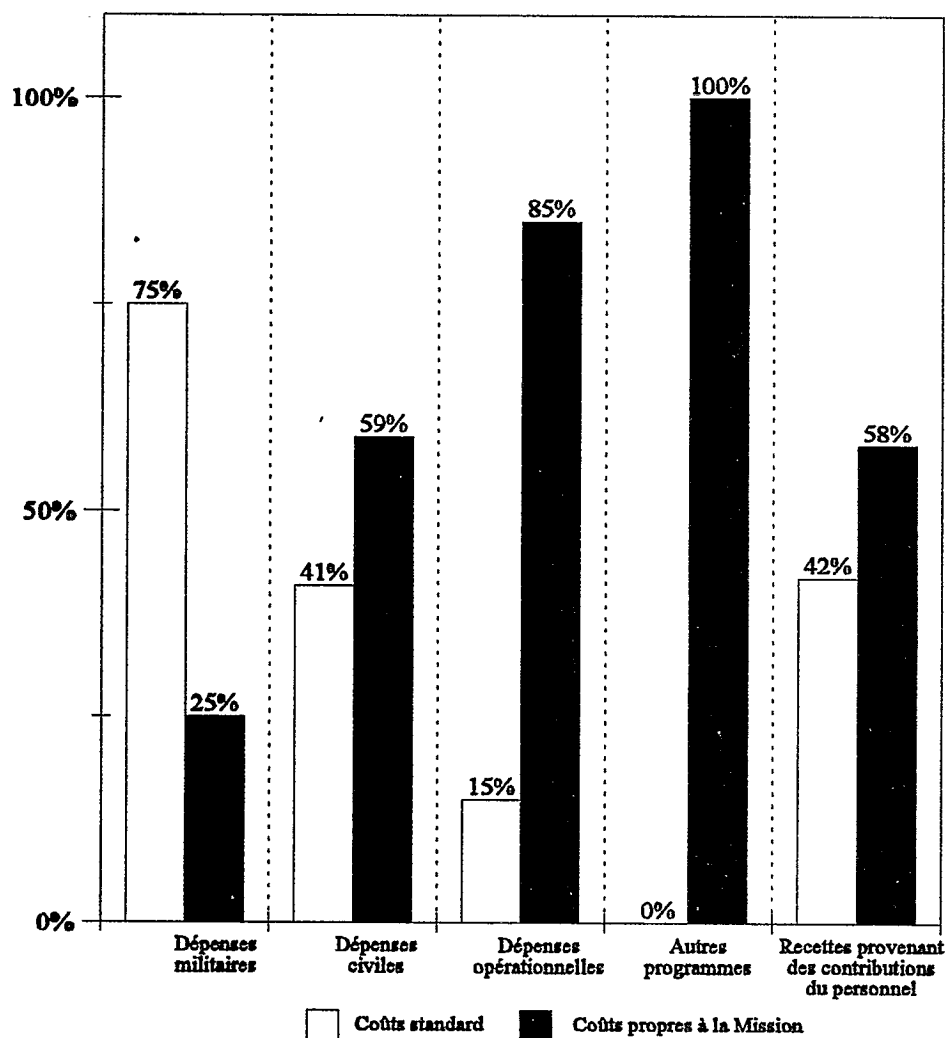
Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses			Explication
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
Carburant d'hélicoptère (par appareil)							
Hughes H-500	0,190	0,190	"			9 200	90 litres à l'heure, au prix de 0,19 dollar le litre.
Bell 212	0,190	0,190	"			39 000	380 litres à l'heure, au prix de 0,19 dollar le litre.
Assurance d'hélicoptère (par appareil)							
Hughes H-500	458		"		1 996		Taux actuels du contrat-cadre d'assurance
Bell 212	458		"		1 996		responsabilité civile pour les opérations aériennes.
20. Pièces détachées et fournitures pour les transmissions	14 170		"			11 670	
Communications par réseaux commerciaux							
Transpondeur satellite	3 550		"		5 633		Dépenses effectives.
Téléphone	20 750		"		16 750		
Téléphone cellulaire	600		"		650		Idem.
Affranchissement et valise diplomatique	2 967		"		2 500		Idem.
Télex, télécopie	250		"		250		Idem.
Téléphone enterré	4 000		"		4 000		Idem.
21. Matériel divers							
Matériel informatique	3 000		"		12 000		Besoins accrus du fait du remplacement.
Mobilier de bureau	1 000		"		4 780		Idem.
Matériel de bureau	1 900		"		1 280		Besoins moins importants.
Matériel d'hébergement	7 000		"		9 580		Besoins accrus du fait du remplacement.
Pièces de rechange et entretien	7 750		"		11 400		Coût effectif des pièces de rechange.
22. Vérification des comptes	4 400		"		5 100		Comité des commissaires aux comptes.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses			Explication
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
23. Services contractuels							
Laverie et nettoyage à sec pour le personnel militaire	30 608		"		29 750		Taux réduits obtenus au moyen d'un avis d'appel d'offres.
Coiffeur pour le personnel militaire	6 983		"		3 997		Idem.
Nettoyage	20 405		"		22 250		Dépenses effectives.
Travaux de couture	5 075		"		1 340		Besoins réduits.
Maintenance de l'alimentation non interruptible	400		"		400		
Autres services contractuels	2 516		"		1 000		Besoins réduits.
24. Services informatiques							
Système Sun			"			4 000	Coût de la licence annuelle.
Système ProGen			"			2 000	Idem.
Système Reality			"			4 000	
Lotus Notes			"			5 000	Idem.
Alimentation en nouvelles Internet			"			3 000	Idem.
25. Services de sécurité						2 333	Dépenses effectives.
26. Services et traitements médicaux							
Services d'urgence	8 750				9 841		Services d'urgence avant évacuation.
27. Demandes d'indemnisation et réglements	4 300		1		4 300		Dépenses effectives.
28. Dépenses de représentation	4 200		"			4 200	
29. Autres services divers							
Activités bicommunales	2 500		"		2 500		
Frais bancaires	2 500		"		2 500		
Publicité dans la presse locale	416		"		416		
Autres services imprévus	680		"		680		
30. Papeterie et fournitures de bureau	15		15	15			
31. Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	5		5	5			
32. Abonnements	1 433		200		2 000		Y compris l'impression du Blue Beret Magazine.
33. Intendance et magasins	4 942		17		2 941		Besoins réduits.
34. Programmes d'information							
Fournitures et accessoires			"		400		Dépenses effectives.

<i>Description</i>	<i>Prévisions antérieures</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût standard</i>	<i>Prévisions de dépenses</i>			<i>Explication</i>
				<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	<i>Coût annuel</i>	
35. Formation							
Communications	5 000		*			5 000	
Informatique			*			10 000	

* Aucun coût standard n'existe pour cette rubrique.

**B. Répartition des ressources par grande catégorie du budget :
coûts standard et coûts propres à la mission**



C. Dépenses prévues non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2+3)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
I. Personnel militaire						
Total, catégorie I	-	-	-	-	-	-
II. Personnel civil						
Total, catégorie II	-	-	-	-	-	-
III. Dépenses opérationnelles						
1. Locaux/hébergement						
a) Location de locaux				-		-
b) Aménagement et rénovation des locaux				-		-
Bâtiments de groupes électrogènes, 6	21		6	27	4,0	24,0
Amélioration des abris de la Force						5,0
Travaux d'aménagement mineurs dans les bureaux et les logements						20,0
Travaux de rénovation mineurs dans les secteurs 1, 2 et 4						
Commandement du camp et police militaire des Nations Unies				5	2,0	10,0
Travaux mineurs dans les mess, plans de tir				2	3,0	5,0
Construction d'un dépôt de ferraille dans l'entrepôt				1	5,0	5,0
Bases/barrières pour deux citernes à câble rond						6,0
Total partiel, rubrique 1 b)						75,0
c) Fournitures d'entretien				-		-
d) Services d'entretien				-		-
e) Travaux spéciaux sur les sites conservés par les Britanniques						
f) Système d'approvisionnement en eau						23,4
g) Système de distribution électrique						38,5
h) Dépôt de carburant aviation						19,0
i) Deux champs de tir (30 m et 200 m)						54,0
j) Entretien de l'entrepôt de la Force						39,8
k) Entretien du hangar aviation de l'ONU						32,7
l) Entretien du champ d'épandage						18,5
Total partiel, rubrique 1 c) à 1 l)						225,9
m) Services collectifs de distribution				-		-
n) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués				-		-
Total, rubrique 1						300,9

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2+3)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
2. Remise en état des infrastructures						
a) Amélioration des pistes d'atterrissage				-		-
b) Amélioration des routes				-		-
c) Réparation des ponts				-		-
Total, rubrique 2				-		-
3. Transports						
a) Achat de véhicules				-		-
Chariots élévateurs (véhicules de transport logistique)	4	3		3	68,0	204,0
Dépanneuses	2	1		1	68,0	68,0
Camions de vidange	2	1		1	68,0	68,0
Total partiel						340,0
Fret (15 %)						51,0
Total partiel, plus fret						391,0
Matériel prélevé sur les stocks excédentaires						-
Total partiel, rubrique 3 a)						391,0
b) Location de véhicules				-		-
c) Matériel d'atelier				-		-
Outils et matériel pour l'entretien des véhicules ^a		66		66	0,18	11,5
Total partiel						11,5
Fret (15 %)						1,7
Total partiel						13,2
Matériel prélevé sur les stocks excédentaires						-
Total partiel, rubrique 3 c)						13,2
d) Pièces de rechange, réparations et entretien				-		-
e) Carburant et lubrifiants				-		-
f) Assurance				-		-
Total, rubrique 3						404,2
4. Opérations aériennes						
Total, rubrique 4						
5. Opérations navales						
Total, rubrique 5						
6. Transmissions						
a) Éléments complémentaires Matériel de transmissions				-		-

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2+3)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
Terminal satellite numérique pour le secteur 4	2		1	1	150,0	150,0
Téléphone rural optaphone pour le secteur 1	22	1		1	60,0	60,0
Émetteurs-récepteurs de stations fixes et mobiles	360	30	—	30	0,5	15,0
Télécopieuses	50	4		4	1,2	4,8
Système de positionnement universel pour le secteur 1	12	1		1	6,0	6,0
Système de facturation	—		1	1	5,0	5,0
Système téléphonique	—		1	1	10,0	10,0
Total partiel						250,8
Fret (15 %)						37,6
Total partiel plus fret						288,4
Matériel prélevé sur les stocks excédentaires						
Total partiel, matériel de transmissions						288,4
b) Matériel d'atelier et d'essai						
Analyseur de spectra avec option	1		1	1	31,0	31,0
Ensemble de test datacom	1		1	1	10,0	10,0
Terminaux de données	—		4	4	1,8	7,2
Matériel d'atelier divers				6	1,5	9,0
Total partiel						57,2
Fret (15 %)						8,6
Total partiel, plus fret						65,8
Matériel prélevé sur les stocks excédentaires						—
Total partiel, rubrique 6 b)						65,8
c) Contrôle de raccordement au réseau						
Total, rubrique 6						354,2
7. Matériel divers						
a) Mobilier de bureau				—		—
Chaise de bureau (secrétaire)	—	350		350	0,05	17,5
Bureau sur socle, 3 tiroirs	278	60		60	0,20	12,0
Meubles classeurs	210	29		29	0,20	5,8
Armoires verrouillables	—		3	3	0,50	1,5
Chaises diverses	924	220		220	0,05	11,0
Meubles classeurs	210	10		10	0,20	2,0
Total partiel						49,8

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2+3)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
Fret (15 %)						7,5
Total partiel, plus fret						57,3
Matériel prélevé sur les stocks excédentaires						-
Total partiel, rubrique 7 a)						57,3
b) Matériel de bureau						
Machines à affranchir	1	1		1	1,5	1,5
Lecteurs de codes à barres/étiqueteuse	-		3	3	2,5	7,5
Matériel de bureau divers				15	0,2	3,0
Total partiel						12,0
Fret (15 %)						1,8
Total partiel, plus fret						13,8
Matériel prélevé sur les stocks excédentaires						-
Photocopieuses moyennes	32	4		4	-	-
Fret (15 %)						1,5
Total partiel, rubrique 7 b)						15,3
c) Matériel informatique						
Serveurs	5	2		2	20,0	40,0
Ordinateurs de bureau (pentium)	130	20		20	1,5	30,0
Amélioration du réseau	-		1	1	20,0	20,0
Matériels/logiciels pour l'identification	-		1	1	17,0	17,0
Unités d'alimentation non interruptible	45	30		30	0,25	7,5
Concentrateurs/commutateurs	*	15		15	0,70	10,5
Total partiel						125,0
Fret(15 %)						18,7
Total partiel, plus fret						143,7
Matériel prélevé sur les stocks excédentaires						-
Total partiel, rubrique 7 c)						143,7
d) Groupes électrogènes						
Matériel prélevé sur les stocks excédentaires						-
Groupes électrogènes 500 KVA	7	2		2		-
Fret (15 %)						8,0
Total partiel, plus fret						8,0
Total partiel, rubrique 7 d)						8,0
e) Matériel d'observation						-
f) Citernes à essence et débitmètres						-

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2+3)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
g) Citernes à eau et fosses septiques				-		-
h) Matériel médical et dentaire				-		-
i) Matériel d'hébergement				-		-
Remplacement du matériel de couchage de la Force				-		100,0
Total partiel						100,0
Fret (15 %)						15,0
Total partiel, plus fret						115,0
Matériel prélevé sur les stocks excédentaires						-
Total, rubrique 7 i)						115,0
g) Matériel divers				-		-
Matériel de lutte contre les incendies						25,0
Dispositif de surveillance des véhicules	-		35	35	0,4	14,0
Caméras numériques pour la Police militaire de l'ONU	3	3		3	0,7	2,1
Caméra vidéo pour la Police militaire de l'ONU	1	1		1	5,0	5,0
Pistolets radars pour la Police militaire de l'ONU	4	4		4	1,0	4,0
Alcootests pour la Police militaire de l'ONU	4	4		4	0,5	2,0
Fret (15 %)						6,7
Matériel prélevé sur les stocks excédentaires						-
Total, rubrique 7 g)						58,8
k) Matériel pour la défense des périmètres				-		-
l) Pièces de rechange, réparations et entretien				-		-
m) Matériel d'épuration de l'eau				-		-
Total, rubrique 7						398,1
8. Fournitures et services						
Total, rubrique 8	-	-	-	-	-	-
9. Fret aérien et de surface						
Total, rubrique 9	-	-	-	-	-	-
Total, catégorie III	-	-	-	-	-	1 457,4
IV. Autres programmes						
a) Programmes d'information						
Fournitures et accessoires	-	-				-
Brochures d'information						4,8
Total, catégorie IV						4,8

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2+3)	(5)	(6) = (4 x 5)
	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
V. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi				-		-
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix				-		-
VII. Contributions du personnel						
Contributions du personnel, personnel recruté sur le plan international				-		-
Contributions du personnel, personnel recruté sur le plan local				-		-
Total, catégorie VII	-	-	-	-	-	-
Total, catégories I à VII	-	-	-	-	-	1 462,2

* Données non disponibles.

D. Définitions d'emploi : nouveaux postes

1. *Chef du Service des affaires civiles (P-4)*. Sous la direction du Chef de la mission et la supervision du conseiller principal, le titulaire dirige le Service des affaires civiles de la Force et supervise son personnel. Les fonctions du titulaire sont les suivantes : servir de coordonnateur et de conseiller pour toutes les activités relatives aux affaires civiles relevant du mandat de la mission, qui est de contribuer au maintien de la paix et de l'ordre et de permettre un retour à une situation normale; élaborer et mettre en oeuvre des structures et des stratégies appropriées de coordination et d'exécution pour la fourniture de services humanitaires et d'autres formes d'assistance aux membres des deux communautés qui vivent dans leurs parties respectives; promouvoir les contacts bicommunautaires en préparant et exécutant des activités et en maintenant les contacts avec les dirigeants des groupes de citoyens, des organisations non gouvernementales, des ambassades et des établissements universitaires à Chypre; servir de coordonnateur et de conseiller sur les questions économiques ayant trait à l'utilisation civile de la zone tampon et assurer la liaison avec les deux parties et faciliter les contacts entre eux, concernant l'électricité et les ressources en eau sur l'île; assurer la liaison avec les autres éléments de la Force et leur fournir des conseils concernant la fourniture de services aux deux communautés et l'amélioration des relations entre celles-ci; maintenir des contacts avec les organismes et programmes des Nations Unies, d'autres institutions et les organisations non gouvernementales en vue de planifier, coordonner et intégrer des projets d'activités bicommunautaires conjoints; surveiller l'exécution des projets bicommunautaires et des tâches connexes; effectuer des recherches et des analyses pertinentes et aider à élaborer des rapports, des discours, des aide-mémoires et des notes d'information pour les réunions des hauts fonctionnaires; en collaboration avec le porte-parole, élaborer des activités de relations publiques et des publications sur les affaires civiles et les questions d'ordre humanitaire en vue d'atteindre la société civile à Chypre; s'acquitter des autres tâches qui lui seront confiées.

2. *Fonctionnaire des affaires civiles (P-3)*. Sous la direction générale du Chef du Service des affaires civiles, le fonctionnaire des affaires civiles supervise d'un point de vue politique les activités relatives aux affaires civiles menées par l'officier de liaison militaire et l'officier de liaison de la police, en identifiant les problèmes susceptibles de se poser et en fournissant des conseils politiques; aide à négocier des solutions, en désamorçant les situations et en fournissant des conseils sur les mesures à prendre, les questions d'orientation générale ainsi que les questions d'ordre politique et opérationnel; aide à développer les contacts bicommunautaires, les activités et les échanges entre les communautés au moyen de contacts avec les dirigeants des établissements universitaires, les institutions commerciales, la Chambre de commerce, les autorités religieuses et d'autres institutions au niveau des deux communautés; assure la liaison avec les deux communautés concernant les questions relatives aux affaires civiles et aux aspects politiques de la Force; établit des contacts avec un large éventail de participants et de parties, apportant un appui aux hauts responsables de la Force, y compris les contingents, la police civile et l'administration civile; surveille la situation humanitaire des groupes minoritaires qui vivent dans les zones non contrôlées par leurs communautés respectives, accompagne les patrouilles qui rendent visite aux maronites et aux Chypriotes grecs qui vivent dans des villages isolés dans le nord, en particulier dans la péninsule de Karpass, et aux Chypriotes turcs qui vivent dans le sud, principalement autour de Limmassol; surveille les faits nouveaux survenus dans les différentes instances, qui intéressent la Force; effectue des recherches et des analyses en élaborant des rapports, discours, aide-mémoires et notes d'information pour les réunions de hauts responsables, des documents et la correspondance; assume d'autres fonctions qui lui sont assignées.

3. *Spécialiste du génie civil (P-3)*. Sous la supervision du Chef de la Section des services d'appui, le spécialiste du génie civil est chargé de fournir des conseils techniques en matière de génie civil, de contrôle des ressources d'ingénierie et de gestion des bâtiments et des services des installations au siège de la Force. Le titulaire conseille la direction sur la conception des bâtiments, ponts, routes et autres structures; vérifie si les propositions techniques sont techniquement correctes; suit les fonctions de membre du Comité du génie; élabore, en consultation avec le Groupe du génie au Siège à New York des directives générales concernant les activités d'ingénierie et coopère avec l'officier du génie chargé de l'application sur le terrain des politiques et procédures de l'ONU; passe en revue toutes les demandes d'achat de matériaux ou de services en vue de vérifier leur conformité aux règlements et règles de l'Organisation des Nations Unies avant de les soumettre pour approbation; étudie les demandes ayant trait aux fonds du Gouvernement de Chypre; prépare, organise et supervise les projets de construction, de maintenance et de réparations du quartier général; établit des estimations de coût, des plans de travail et des spécifications, en indiquant le type de matériaux et de matériel nécessaire; prépare et supervise les services de gestion des bâtiments pour le siège de la Force; supervise les travaux du Groupe des ateliers (services) et de la Section des groupes électrogènes, y compris la gestion du personnel (mécaniciens des groupes électrogènes, menuisiers, peintres, plombiers, tapissiers, etc); étudie la répartition de l'espace au siège de la Force et formule des recommandations; contrôle l'inventaire de tous les actifs du génie et du service des bâtiments, tels que bâtiments préfabriqués, groupes électrogènes, climatiseurs, installations de chauffage; aide à établir des estimations de coût et à contrôler les allocations budgétaires ayant trait aux codes relatifs au génie; travaille à des projets spéciaux ou effectue des tâches selon que de besoin.

Annexe III

Observations et commentaires relatifs aux recommandations formulées précédemment par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Dans sa résolution 52/241 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a pris note des observations et recommandations publiées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport du 3 avril 1998 (A/52/860/Add.4), dans lequel le Comité consultatif faisait les recommandations suivantes :

<i>Demande</i>	<i>Réponse</i>
<p>1. <i>En ce qui concerne l'utilisation du personnel civil en général, le Comité consultatif recommande de s'efforcer encore d'améliorer l'organisation et l'efficacité, notamment dans les services généraux et les services d'appui, par exemple en ce qui concerne ces services, ce qui permettrait de réduire encore les effectifs (par. 19).</i></p>	<p>La Force a établi des cahiers des charges pour la fourniture de services de restauration et de gardiennage à la zone protégée par les Nations Unies et elle effectue à présent des études de marché pour ses services. En s'appuyant sur le résultat de ces études, il pourrait être possible de réduire encore les effectifs recrutés sur le plan local. Les résultats de l'analyse seront disponibles à la fin de juin 1999.</p>
<p>2. <i>Le Comité recommande que les voyages à d'autres fins (formation et consultations de gestion, par exemple) soient rigoureusement contrôlés et limités au strict minimum (par. 20).</i></p>	<p>Conformément à cette recommandation, la Force a pris des arrangements en vue d'assurer strictement le suivi et le contrôle des voyages autorisés de son personnel. En conséquence, des économies s'élevant à 10 200 dollars ont été indiquées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Les voyages aux fins de la formation et de consultations de gestion ont été limités au minimum.</p>
<p>3. <i>Le Comité recommande d'éviter d'établir des méthodes de remboursement trop complexes et coûteuses par rapport aux montants à recouvrer auprès d'autres organisations (par. 25).</i></p>	<p>Conformément à cette recommandation, la Force a entrepris d'analyser l'assistance fournie par la mission à l'OMS, au Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et au Programme des Volontaires des Nations Unies pour les questions d'achat, de personnel et les questions financières. Les méthodes de remboursement, lorsque cela est faisable, sont évaluées. Entre temps, des arrangements relatifs au partage des coûts du spécialiste de la sécurité aérienne de la mission d'observation des Nations Unies pour l'Irak et le Koweït ont été conclus et ils seront mis en oeuvre.</p>

Annexe IV

Application des recommandations formulées antérieurement par le Comité des commissaires aux comptes

Recommandation

Application

Comité des commissaires aux comptes (A/52/5)

1. Biens consommables (par. 116 b)

Le Comité a recommandé que la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre devrait procéder à la cession des articles réformés sans plus attendre.

La mission a procédé à une vente par soumission sous pli fermé et procède actuellement à la cession d'autres articles réformés au moyen d'une deuxième vente. Des procédures sont actuellement mises en place afin qu'à l'avenir les articles réformés soient cédés sans plus attendre.

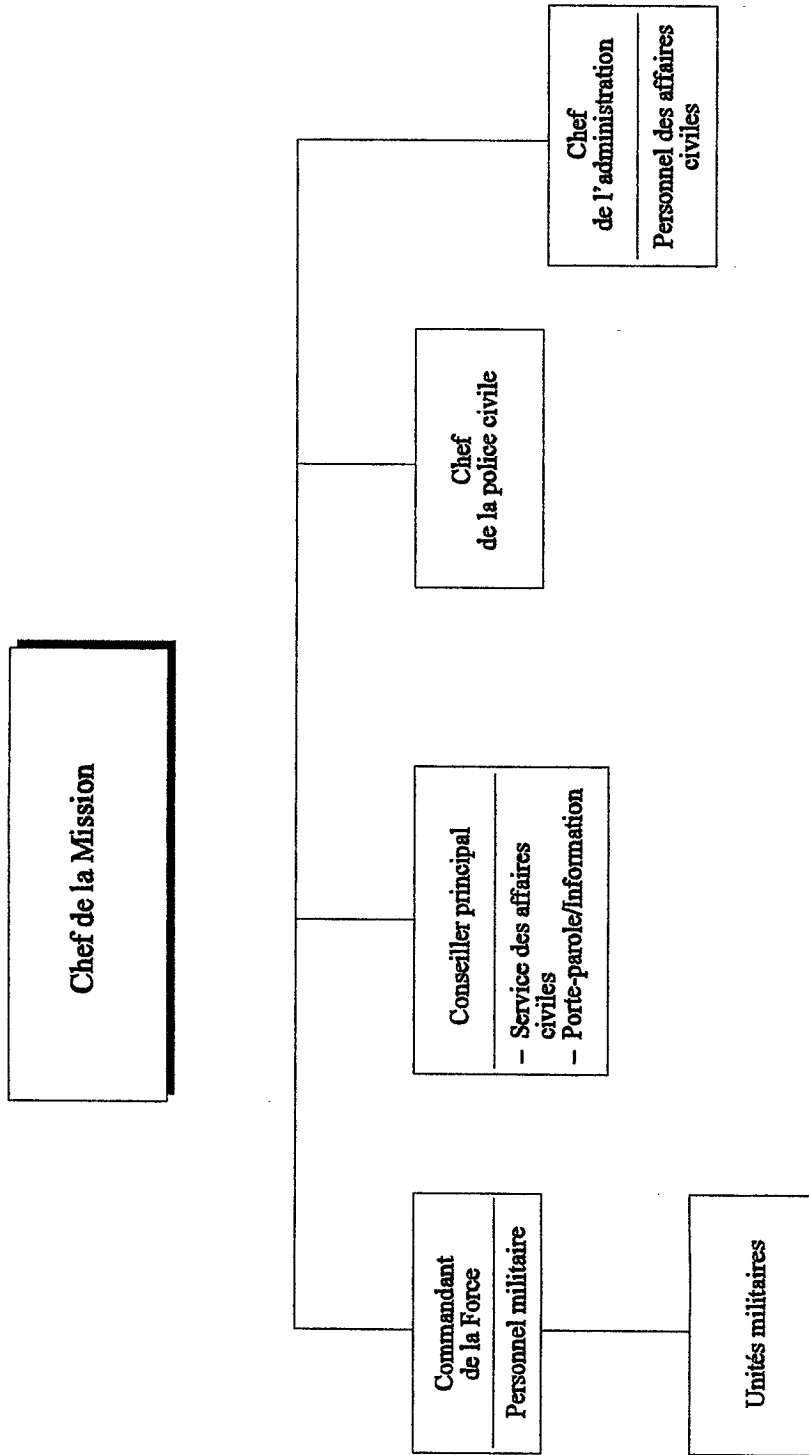
2. Passation par profits et pertes de biens non consommables (par. 154)

Le Comité a recommandé à l'administration de revoir l'ensemble de la procédure de passation par profits et pertes des biens non consommables, depuis la prise de décisions par les missions jusqu'à l'approbation par le Siège, afin de réduire les délais.

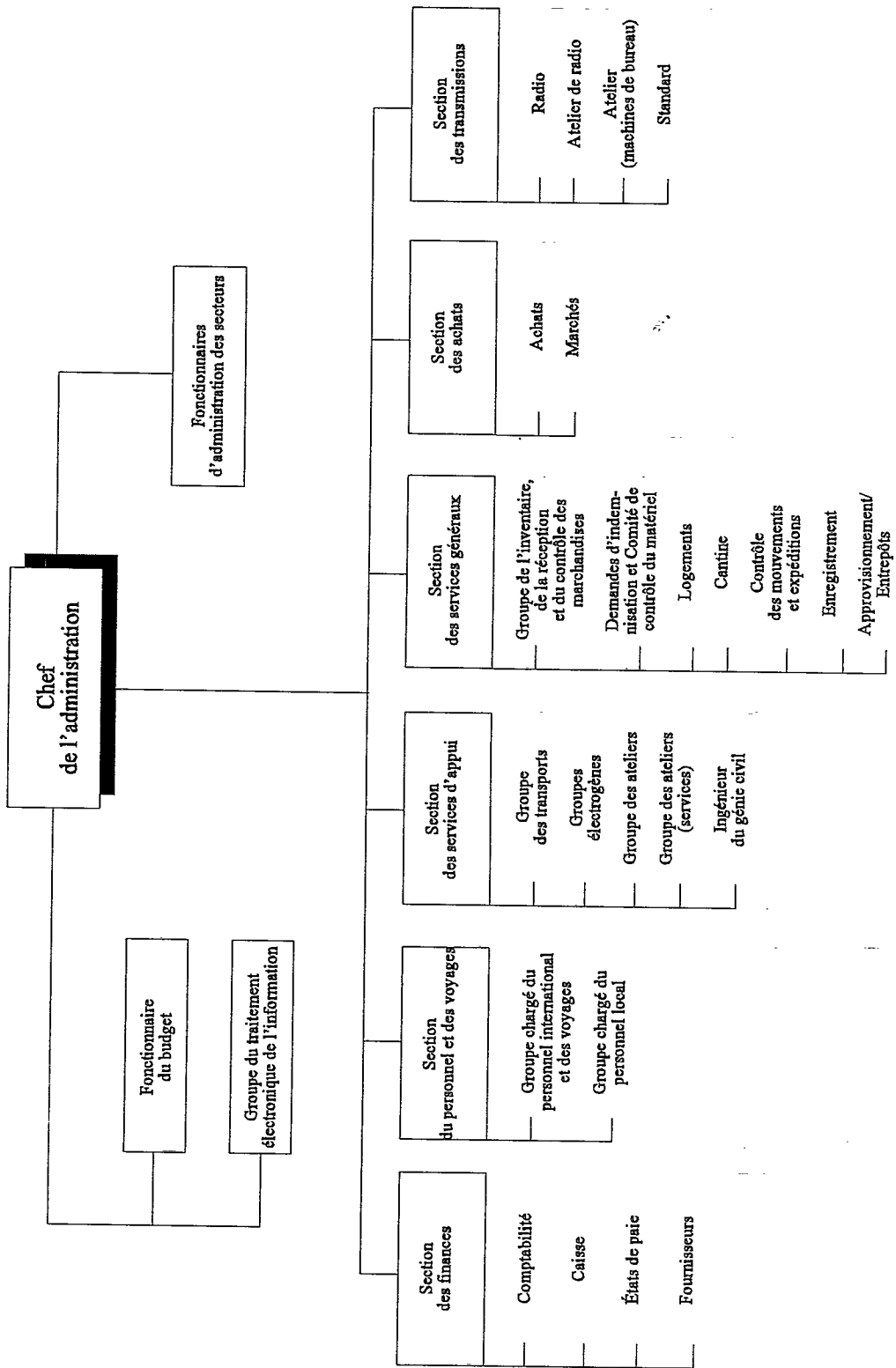
La Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre s'emploie activement à étudier les mesures et procédures en matière de contrôle au niveau de la mission en vue de réduire les délais de passation par profits et pertes dans le cadre de la cession des actifs. Les représentants du Siège procèdent actuellement à un examen d'ensemble de la procédure suivie par le Comité de contrôle du matériel. Les modifications proposées comprennent un système renforcé de gestion des dossiers qui sera transféré aux missions après avoir été mis en oeuvre avec succès au niveau du Siège. En outre, au titre de nouvelles procédures à présent en place, un pouvoir financier et des responsabilités plus importants ont été délégués aux missions concernant le matériel appartenant aux Nations Unies, ce qui leur permet de liquider plus d'affaires sur le plan local.

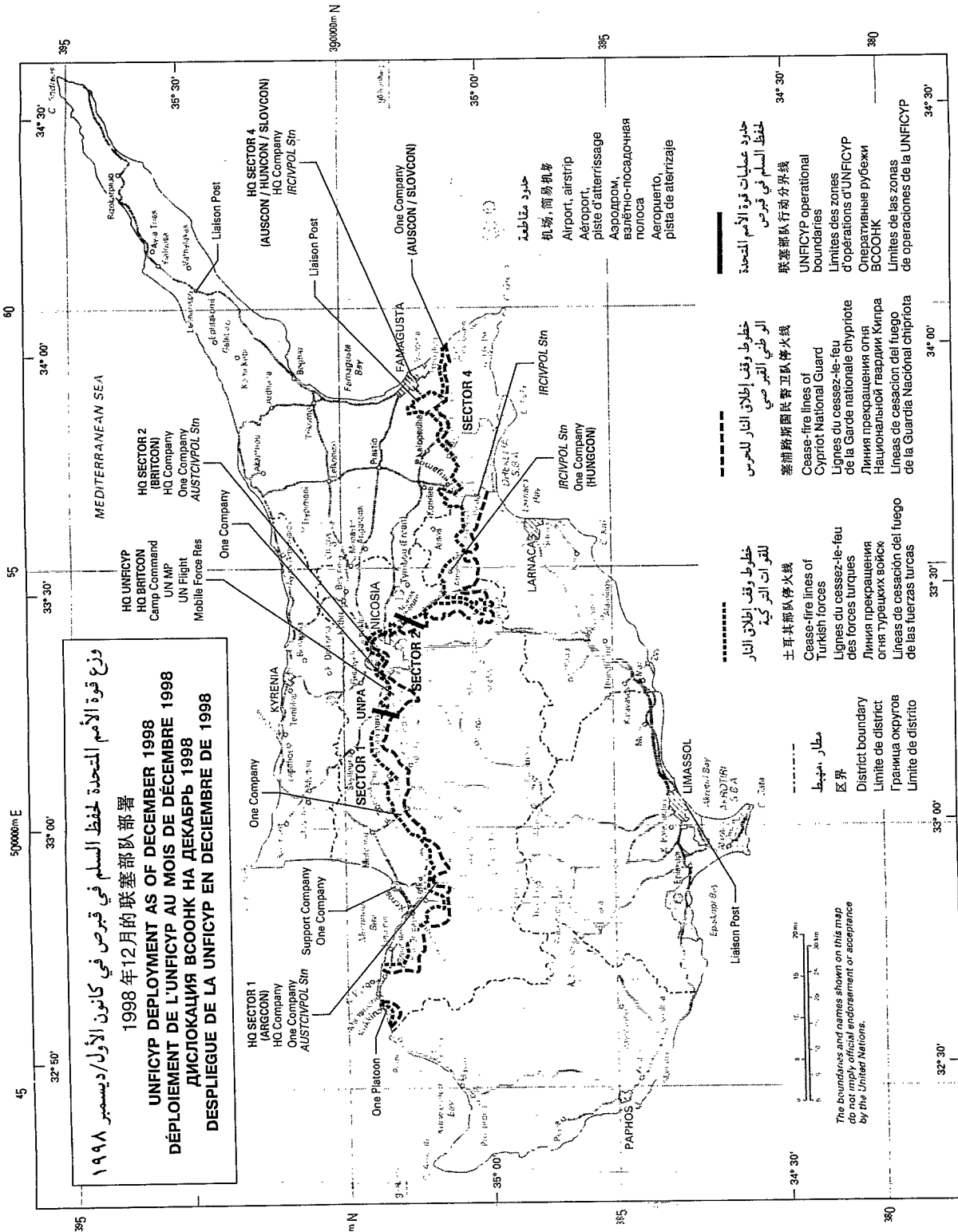
Annexe V
Organigramme

A. Aperçu général



B. Administration





Department of Public Information
 Cartographic Section

50'000m E

55

50'000m E

Map No. 2990 Rev. 44. UNITED NATIONS
 December 1998 (Special)